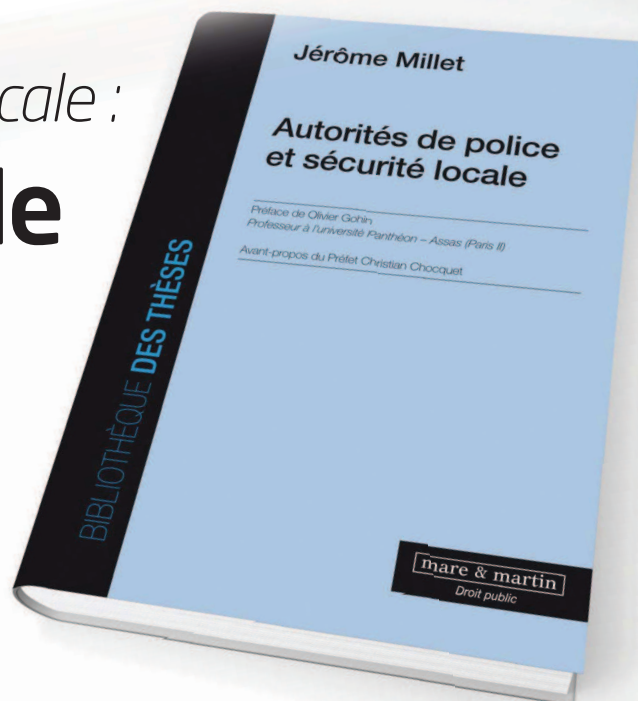


Autorités de police et sécurité locale : ou la sécurité locale en partage

Jérôme Millet, chef d'escadron, adjoint au chef de la fonction affaires juridiques au cabinet du directeur général de la Gendarmerie nationale, vient de publier aux éditions Mare et Martin *Autorités de police et sécurité locale*.



Le livre¹ ne figurera probablement pas au palmarès des ventes en France et ne trônera guère en tête de gondole des librairies. Son auteur, Jérôme Millet, en a pleinement conscience, qui ne se fait guère d'illusions sur l'intérêt du grand public pour ce type d'ouvrages. « Je sais parfaitement bien que la publication d'une thèse comme celle-ci est vouée à la confidentialité, néanmoins je pense que mon travail peut intéresser les responsables de la sécurité, préfets, procureurs de la République, maires et cadres de la police et de la gendarmerie. »

Le préfet Christian Chocquet², membre du jury qui décerna le titre de docteur à Jérôme Millet en 2010, va même plus loin que l'auteur sur l'intérêt du livre : « *Autorités de police et sécurité locale devrait trouver sa place à portée de main de tous ceux qui, en dépit de leurs différences professionnelles, statutaires ou culturelles participent à la mise en œuvre des synergies aujourd'hui indispensables à la conduite d'une politique de sécurité cohérente* », écrit-il dans l'avant-propos. Selon lui, cet intérêt réside avant tout dans le fait qu'il « *vient à point pour présenter de façon claire et rigoureuse l'organisation des relations complexes que doivent aujourd'hui entretenir les nombreux acteurs de la sécurité locale.* »

À en croire Christian Chocquet, l'objectif de Jérôme Millet, qui était de combler un manque, « *une sorte de trou noir à explorer* », est donc pleinement atteint. « *Je suis parti d'un double constat, explique l'officier de gendarmerie. Le premier est que, s'il existe une littérature juridique, politique et administrative importante sur le rôle du préfet, du procureur de la République et du maire en matière de sécurité, aucune étude juridique approfondie portant sur les relations entre ces trois dépositaires de l'autorité publique n'a jamais été réalisée. Le second est que ce type de littérature fait, en règle générale, l'impasse sur la force publique et, par conséquent, sur le rôle et les compétences de la police*



Le schéma classique d'organisation de la sécurité [...] a un peu vieilli."

JÉRÔME MILLET

et de la gendarmerie, alors même qu'elle est chargée de la protection des libertés publiques du côté de l'État de droit et de la préservation de l'ordre public du côté du droit de l'État. »

Jérôme Millet ne s'est pas contenté de dresser un tableau des institutions en charge de la sécurité dans le département; son objectif était également d'analyser les modifications que ces questions de sécurité pouvaient apporter à l'organisation administrative. « *J'observe que les polices administrative et judiciaire s'interpénètrent de plus en plus. J'ai surtout voulu montrer que le schéma classique d'organisation de la sécurité - l'ordre public sous la responsabilité du préfet, le volet judiciaire relevant du procureur de la République, et la sécurité de proximité dévolue au maire - a un peu vieilli.* »

Si le préfet reste bien le « chef d'orchestre » dans le département, le domaine de la sécurité est cependant, comme le rappelle Jérôme Millet dans son introduction, « *l'un des secteurs de l'action publique qui a connu, en trente ans, des évolutions considérables. La remise en cause du monopole des forces étatiques de sécurité, le rôle croissant des collectivités territoriales, l'incitation à la structuration des politiques locales de sécurité par voie de contractualisation et la fin de la présentation du sentiment d'insécurité comme un artifice politique, ont progressivement renouvelé les politiques publiques de sécurité.* »

Face à ces évolutions, Jérôme Millet se propose donc de répondre à la question « *qui fait la police dans le département?* ». Sa démonstration, ses arguments et ses réponses ont en tout cas convaincu les membres du jury. ■

Frank Canton

1. L'ouvrage reprend une thèse de doctorat en droit soutenue avec succès en 2010.

2. Christian Chocquet est actuellement préfet délégué pour la défense et la sécurité à la préfecture de région Nord-Pas-de-Calais.